



Compte rendu CDAS du 19 juin 2014

Ce CDAS est présidé par Mr FAYOLLET, directeur régional des Douanes et Droits Indirects.

Lecture de la motion intersyndicale jointe en annexe au présent compte rendu.

I – Intervention du président : Orientations pour 2014

Le président a parlé des emplois : pérennes pour les médecins, assistantes sociales et un délégué par délégation. L'effort budgétaire portera sur la réduction du nombre... des assistants de délégation. Dans le même temps, il nous annonce l'achat d'une résidence de vacances vers Béziers ! **Cherchez l'erreur !...**

Politiques 2014, les grandes orientations nationales des services sociaux portent sur :

- La restauration : la restauration collective doit être privilégiée (voir paragraphe VI) ;
- Le logement ;
- La garde d'enfants : nouveauté à partir de 2015, CESU pour les 7/12 ans sous conditions de revenus. L'appel d'offre pour chercher le prestataire est lancée pour compléter la prestation interministérielle pour les 0/6 ans ;
- Soutien particulier aux agents les plus fragiles ;
- Dématérialisation des titres restaurant en 2015, car leur « *gestion est chronophage* »
- Subvention des coins repas. Par coin repas, il faut entendre les coins repas dûment agréés (3 sur 15 dans le département). Rappelons qu'un coin repas est agréé quand il n'existe pas de solution de restauration à moins d'1,8 km du lieu de travail.

II – Intervention du délégué : Budget 2014

Relogement de la Paierie régionale à l'Hôtel de région : Après recherche d'une solution de restauration et avec l'approbation des personnels directement concernés, c'est le restaurant « le Zinc » qui a été retenu.

Le repas sera facturé 11.50 € pour 1 plat et 1 périphérique ou 13 € pour 1 plat et 2 périphériques. Le reste à charge sera de 3.83 € ou 5.60 € suivant l'indice de l'agent.

Suite aux vœux proposés par la CGT, votés par tous les syndicats lors du CDAS du 18/09/2012 concernant une possible subvention pour le BAFA ou le TOIC, le délégué a répondu : « *Cela ne correspond pas aux finalités du BIL.* » Pourtant, il est précisé que l'AROVEN propose une réduction de 10% pour les enfants des agents par le biais de la SRIAS.

Dans le même temps, une proposition concernant de la télé-assistance aux devoirs pour les enfants des agents nous a été soumise pour un montant promotionnel de 7 018 €!!!! L'ensemble des représentants des personnels a rejeté cette proposition.

LE CDAS DOIT-IL FAIRE DU SOCIAL OU DU COMMERCIAL ?

III – Intervention des assistantes sociales : Bilan 2013

Les assistantes sociales font le point sur leurs activités tracées dans leur logiciel informatique, concernant à 90% des interventions d'aide à la personne, et à des actions collectives pour les 10% restants.

La population a changé : les nouveaux stagiaires de l'ENFIP arrivent avec un vécu parfois déjà lourd. L'essentiel des bénéficiaires sont des actifs, puisque les retraités ne représentent que 21% d'entre eux.

Les interventions se font aussi bien par téléphone (464 appels) qu'en rendez-vous (227 au bureau de la délégation, 104 lors des permanences, 98 sur les lieux de vie, soit un total de 429 entretiens en face à face)

La santé (qui induit le plus souvent des problèmes financiers) est devenue la raison principale des prises de contact, ce qui est certainement lié au bon fonctionnement des signalements des arrêts maladie de plus de 3 mois par les RH. Les consultations pour difficultés liées à la vie professionnelle sont en forte hausse. Cela s'explique par des charges de travail de plus en plus lourdes et une augmentation du stress ambiant.

Cela pourrait notamment expliquer la baisse de fréquentation des restaurants collectifs par la nécessité de s'aérer et/ou de s'isoler pendant la pause méridienne (voir le paragraphe lié à la restauration).

Les assistantes sociales déplorent l'arrêt du dispositif « Amitiés Finances » qui finançait les bons d'achat et les petites attentions chocolatées aux personnes isolées et retraitées. L'ensemble des syndicats formulent le vœu de garder une prévision budgétaire pour continuer à financer ces programmes qui ont le mérite d'amorcer le dialogue et le lien social prôné par la note d'orientations 2014 du Secrétariat Général en date du 20 décembre 2013.

Les assistantes sociales travaillent en étroite collaboration avec la psychologue, l'avocate et la conseillère en économie sociale et familiale (CESF).

Les assistantes sociales maintiennent leurs permanences sur les différents sites du département. Elles assistent au CHSCT depuis 2 ans et font partie de différents collectifs pour élargir leur réseau professionnel.

Il leur a été également demandé d'assurer depuis 2013 le remplacement de leurs homologues pour la région Auvergne et Limousin. Cette nouvelle charge se fait actuellement par téléphone, et ne satisfait ni les assistantes sociales ni les agents. Il convient de rester vigilant sur les évolutions de ce dispositif.

IV – Intervention de Mme Maria SENECTAIRE, Conseillère en économie sociale et familiale

Mme Maria SENECTAIRE assure une permanence le jeudi matin à la délégation.

En plus de l'aide psychologique, son objectif est de faire évoluer les comportements de l'agent, pour l'amener à trouver une méthode de gestion de son budget adapté à sa propre situation, pour que la famille retrouve son autonomie, ce qui est parfois compliqué quand les difficultés financières pour les besoins alimentaires se multiplient à compter du 14 du mois. Il est observé que les foyers ont de plus en plus de mal à faire face aux « accidents de la vie ».

Son aide est particulièrement efficace pour la constitution des dossiers de surendettement de plus en plus complexes, pour aider l'agent à négocier avec sa banque les frais exorbitants liés aux découverts mais également, pour vérifier avec lui qu'il n'est pas sur-assuré (les cas de doublons n'étant pas rares).

V – Intervention de l'infirmière

Suite au départ en retraite du Dr St André, les Dr Lescher et Villatte Verdet se partagent les établissements de l'Auvergne et du Limousin. L'équipe médicale ne se déplace plus que sur Thiers pour les visites médicales obligatoires.

Une conférence sociale est prévue le 27 novembre 2014 sur le thème des violences faites aux femmes, en partenariat avec l'Association Victimes Ecoute Conseil (AVEC) d'aide aux victimes et le centre d'information sur le droit des femmes et des familles (CIDFF). Un triptyque sera diffusé dans l'été en préambule. Un stand sera tenu pendant la pause méridienne, suivi de la conférence en fin d'après-midi.

Une action sera proposée début décembre 2014 pour la journée nationale du Sida.

VI – La restauration collective

L'orientation nationale préconise la restauration collective. Une solution de conventionnement avec un restaurant privé peut être recherchée lorsqu'il n'y a pas de solution collective à moins d'1,8 kilomètre.

Dans le Puy de Dôme, 4 restaurants sur 7 servent moins de 100 repas par jour. La situation devient délicate à Thiers qui n'en sert plus que 25 sur les 40 prévus avec le prestataire qui vient de dénoncer le contrat. A Riom, du fait de la baisse de fréquentation (moins de 30 repas par jour au lieu des 40 prévus), une liaison chaude va être mise en place avec le groupe Limagrain.

Que penser de la pérennité des restaurants de Berthelot et de l'ESI Guichard qui nécessitent des travaux de mises en conformité des cuisines et des locaux (1,3 million d'euros pour Berthelot, et de 300 à 500 000 euros pour l'ESI Guichard) ?



CDAS du 19 Juin 2014

M O T I O N

Pour l'année 2014, 10 délégations départementales de l'Action Sociale, dont celle du Puy de Dôme, sont touchées par les suppressions d'emplois d'assistants.

Quand dans le même temps, d'après les résultats de la dernière vague de l'observatoire interne, 72% des agents considèrent que leurs conditions de travail se dégradent, l'action sociale ministérielle a plus que jamais sa place au sein de notre ministère.

En très peu de temps, entre la mise en place de la plate forme CHORUS et la réduction drastique du nombre d'assistants, le délégué de l'Action Sociale du Puy de Dôme a vu ses assistants passés de 5 à 2 !

...

On peut craindre par ailleurs que le prochain départ en retraite (prévu en 2015) ne soit pas remplacé compte tenu du Pacte de Solidarité, de la MAP et autres projets visant uniquement la réduction des dépenses publiques de tous ordres.

Dans ces conditions, on peut craindre que l'Action Sociale se réduise à l'arbre de Noël, la restauration collective et la petite enfance ce qui ne satisfait personne et surtout pas les représentants des personnels.

Certaines actions permettant de venir en aide aux agents dans la difficulté nécessitent du temps et donc des moyens humains que le Secrétariat Général est en train de supprimer.

Dans ce contexte, l'Action Sociale doit demeurer une priorité et son budget doit être préservé voire amélioré.

Voilà pourquoi les représentants des personnels exigent :

- **Le maintien de toutes les délégations avec des moyens financiers et en personnels à la hauteur des besoins**
- **Le remplacement systématique des assistants (retraite ou réintégration dans les services)**